

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00154

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – TATOU JUSTE – SUBVENTION 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 17 mai 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210505-02021001540

DATE D'AFFICHAGE : 17 mai 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – TATOU JUSTE – SUBVENTION 2021

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20% pour le seul secteur privé, et représente un poids 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Le plan d'actions de Saint-Etienne Métropole se décline en quatre axes :

1. Sensibiliser et promouvoir l'ESS,
2. Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets d'entrepreneuriat de l'ESS,
3. Consolider le développement des entreprises de l'ESS,
4. Favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des entreprises de l'ESS.

Connaître et faire connaître l'ESS pour stimuler le développement de l'emploi constitue l'un des enjeux de cette démarche à l'échelle de la Métropole.

C'est pourquoi Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association Tatou Juste notamment dans le cadre du salon qu'elle organise.

L'association Tatou Juste organise depuis 2006 le salon Tatou Juste, événement dédié aux initiatives pour faire autrement et vivre mieux, ensemble, avec notre environnement, qu'il soit urbain ou rural. Tatou Juste fédère les acteurs de la solidarité, du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de la consommation responsable. Cet événement fait également partie des actions de promotion de l'ESS sur le territoire.

Chaque année, Tatou Juste regroupe près de 200 exposants et plus de 9 000 visiteurs en moyenne. Aussi, ce salon représente un temps phare pour la valorisation des entreprises, des actions et des projets de l'ESS. Par l'organisation de conférences et la présence d'exposants, l'événement contribue à présenter des initiatives sur des sujets comme l'agriculture et l'alimentation, la culture et les médias, le financement de l'ESS, l'habitat, la

mobilité, le réemploi...etc. Le salon est également un vecteur de sensibilisation des modes d'entreprendre et d'agir autrement.

La convention avec Tatou Juste prévoit la mise à disposition d'un emplacement pour un stand dédié à l'ESS à destination de Saint-Etienne Métropole, qui pourra par ce biais valoriser les actions du programme PROCESS et les porteurs de projets accompagnés sur le territoire.

Tatou Juste est une association du territoire de Saint Etienne, reconnue pour son ancrage local et pour sa connaissance des acteurs ESS du département de la Loire.

En plus de l'organisation du salon, Saint-Etienne Métropole demande à l'association de contribuer plus globalement à la valorisation des actions ESS du territoire sur ses différents supports numériques et la plateforme régionale Ambition ESS.

Les modalités de versement de la subvention attribuée à Tatou Juste sont définies dans la convention ci-jointe et tiennent compte d'éventuels impacts de la crise sanitaire sur les conditions de réalisation du salon. Ainsi, elles prennent en compte plusieurs situations (réalisation, report, annulation de l'évènement ou réduction de la programmation).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Tatou Juste d'un montant global de 6 500 € pour l'année 2021 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Tatou Juste, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.**
- **La dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU